



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 septembre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 1^{er} juillet au 12 septembre 2013

I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des activités menées par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) au cours des trois derniers mois, en application du mandat défini dans la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité et prorogé depuis, le plus récemment par la résolution 2108 (2013).

II. Situation dans la zone et activités de la Force

2. Au cours de la période considérée, le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne a globalement été respecté, même si le conflit qui sévit en Syrie continue de rendre la situation instable. Les violations du cessez-le-feu commises par les deux parties sont détaillées ci-après. Les forces armées syriennes ont continué à déployer des hommes et du matériel dans la zone de séparation et à mener des opérations militaires et de sécurité contre des membres armés de l'opposition au sein de la zone d'opérations de la FNUOD, souvent en riposte aux offensives lancées par ceux-ci. La présence des forces armées syriennes et de matériel militaire non autorisé à l'intérieur de la zone de séparation constitue une violation de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes.

3. Les activités militaires menées par toute partie prenante dans la zone de séparation risquent d'exacerber les tensions entre Israël et la République arabe syrienne, de remettre en cause le cessez-le-feu entre les deux pays et de mettre en danger la population locale et le personnel des Nations Unies présent sur le terrain. Comme l'a souligné le Conseil de sécurité dans sa résolution 2108 (2013), il ne devrait y avoir aucune activité militaire des groupes d'opposition armés dans la zone de séparation.

4. Dans le cadre des affrontements entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition, on a signalé plusieurs tirs effectués par-delà la ligne de cessez-le-feu, notamment par les Forces de défense israéliennes, qui ont affirmé avoir agi en réponse à des tirs provenant du secteur Bravo et tombés dans le secteur



Alpha. Le 27 juin, les Forces de défense israéliennes ont affirmé qu'une roquette tirée depuis le nord de Quneitra avait atterri de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu, dans le secteur Alpha, à 1 ou 2 kilomètres au nord-est de la position 22 des Nations Unies. Le 9 juillet, elles ont signalé à la FNUOD qu'une de leurs patrouilles avait essuyé des tirs à proximité du poste d'observation 51; ayant mené l'enquête, la Force y a effectivement découvert des impacts de balles. Le 14 juillet, les Forces de défense israéliennes ont indiqué à la FNUOD que les forces armées syriennes avaient procédé à deux tirs d'artillerie à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu et à l'est de la barrière technique, aux abords de l'avant-poste 37B des Nations Unies; toutefois, la patrouille de la FNUOD dépêchée sur place n'a trouvé aucun impact à l'emplacement spécifié, et le personnel des Nations Unies n'a pas signalé de tirs. Au cours des événements du 16 juillet (voir par. 7 et 8), des obus d'artillerie sont tombés à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu. Les 17 et 18 août, dans la zone de Breika et de Bir Ajam (voir par. 10), plusieurs salves indirectes ont été tirées par-delà la ligne de cessez-le-feu dans le secteur Alpha. En réponse, les Forces de défense israéliennes ont tiré deux roquettes de l'autre côté de la ligne, sur une position des forces armées syriennes située à Harra, dans la zone de limitation du secteur Bravo. Tout échange de tirs dans la zone de séparation et de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu constitue une violation de l'Accord sur le dégagement.

5. Tard dans la soirée du 16 juillet, les Forces de défense israéliennes ont indiqué à la FNUOD que deux individus avaient traversé la ligne Alpha au nord de la position 85 et étaient entrés dans un avant-poste non occupé des Forces. Une patrouille, qui aurait essuyé des coups de feu tirés par les individus en question, a été dépêchée sur place.

6. Tout au long de la période considérée, les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition ont continué à s'affronter, en particulier à Joubbata, Taranja, Oufaniya, Horaye, Qahtaniya, Bir Ajam et Breika, dans la zone de séparation. On signale chaque jour des tirs d'armes de petit calibre provenant de la zone de séparation et des tirs d'artillerie, de mortier, de chars lourds, de mitrailleuses et de canons antiaériens provenant de la partie de la zone de limitation située tout près de la ligne Bravo. Les affrontements se sont également poursuivis aux alentours de Khan Arnaba, Baath et Hamidiya, principalement le long de la principale route d'approvisionnement de la FNUOD. La Force a constaté à plusieurs reprises que les forces armées syriennes renforçaient leurs positions dans cette zone.

7. Le 16 juillet au petit matin, 40 à 50 membres armés de l'opposition venant de Bir Ajam par Rouweihina, dans le sud de la zone de séparation, ont lancé une attaque contre une position des forces armées syriennes à proximité de Qahtaniya. Les soldats syriens ont riposté à des tirs d'armes légères, d'artillerie et de mortier provenant, d'une part, du nord du poste d'observation 72 et, d'autre part, d'un emplacement proche du camp Faouar. Le personnel des Nations Unies a constaté qu'au cours de l'affrontement, cinq tirs d'artillerie étaient tombés à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu et que les Forces de défense israéliennes avaient déployé deux chars Merkava au sommet d'une colline située entre le camp Ziouani et le poste d'observation 51, à environ 1,5 kilomètre du camp. Pendant l'affrontement, on a entendu plusieurs fortes explosions à Qahtaniya, dont au moins une aurait été causée par un dispositif improvisé qui aurait touché un char des forces armées syriennes sur la route principale à l'est de Quneitra. Un peu plus tard, un char endommagé a été repéré à proximité de la position 25 des Nations Unies, à la frontière est de la zone de séparation, d'où il a par la suite été enlevé. Alors que les combats se

poursuivaient à Qahtaniya, les forces armées syriennes ont également lancé des tirs en direction de Joubbata, Taranja et Oufaniya (dans la partie nord de la zone de séparation) et de Bir Ajam et Breika (dans la partie sud de la zone).

8. Au cours des affrontements, le personnel des Nations Unies ayant vu sept chars et cinq véhicules blindés de transport de troupes pénétrer dans la zone de séparation et avancer aux abords sud de Quneitra et Qahtaniya, le commandant de la FNUOD a contacté sur-le-champ le délégué principal de la République arabe syrienne pour demander le retrait immédiat des chars et des véhicules blindés, dont la présence constituait une violation de l'Accord sur le dégagement. Le délégué principal a informé la FNUOD que des soldats des forces armées syriennes transportant du matériel lourd étaient entrés dans la zone de séparation pour défendre Qahtaniya et éviter que les événements du 6 juin 2013 ne se reproduisent – les forces d'opposition s'étaient alors emparées du point de passage Bravo après l'avoir attaqué, tuant deux officiers de liaison syriens et faisant un prisonnier. Il a souligné que l'intention n'était pas d'entrer en conflit avec les Forces de défense israéliennes ni d'envenimer la situation. Comme précédemment, la Force a rappelé que ces actes constituaient une violation de l'Accord sur le dégagement et qu'il fallait y mettre un terme. Le commandant de la FNUOD a également rencontré le commandant de division des Forces de défense israéliennes dans un poste d'observation des Forces situé non loin du poste d'observation 51 des Nations Unies et a observé les affrontements en cours dans la zone de séparation. Les Forces de défense israéliennes, quant à elles, ont dit avoir trouvé 10 impacts de tirs d'artillerie à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu, y compris à proximité de certaines de leurs positions. Elles ont déclaré qu'elles ne toléreraient pas la présence de chars dans la zone de séparation et riposteraient en cas de nouvelle violation de la ligne de cessez-le-feu. Durant les affrontements, le commandant de la Force est resté constamment en contact avec les deux parties, les exhortant à faire preuve de la plus grande retenue, afin de prévenir une escalade de la violence de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu et de préserver la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

9. Les combats livrés aux alentours de Qahtaniya ont cessé au bout d'environ quatre heures, mais les forces armées syriennes ont continué à tirer sur les parties est et nord de la zone de séparation jusque vers midi. Par la suite, la FNUOD a vu les membres de l'opposition armée se retirer de Qahtaniya et progresser vers le sud de la zone de séparation. À la mi-journée, tous les chars et véhicules blindés avaient quitté la zone de séparation. Après ces événements, la Force a repéré trois véhicules blindés de transport de troupes appartenant aux forces armées syriennes dans la zone de séparation, aux abords de Baath.

10. Par mesure de précaution, la route principale reliant le camp Faouar au point de passage Alpha est restée barrée pendant toute la journée du 16 juillet; en outre, le point de passage Alpha a été fermé pendant les combats. Lorsque les combats étaient particulièrement intenses, les soldats de la paix du camp Ziouani et le personnel du point de passage Charlie se sont temporairement réfugiés dans des abris. Après des tirs d'armes légères survenus à proximité du poste d'observation 51, les observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), qui sont intégrés à la Force en tant que Groupe d'observateurs au Golan, se sont également mis à l'abri. Le lendemain, après inspection, la FNUOD a confirmé que la fenêtre du poste de garde 68 avait été endommagée par trois obus de mortier de 120 mm tombés à proximité.

11. Dans la matinée du 17 août, des membres armés de l'opposition ont attaqué des postes de contrôle de l'armée syrienne à Rouweihina et Breika, ce qui a provoqué de violents affrontements. Les forces armées syriennes ont riposté, et des tirs nourris ont été échangés jusque dans la soirée à Bir Ajam et Breika. Les heurts ont repris le lendemain matin, avec toutefois moins d'intensité. Au cours des affrontements, les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition postés tout près des positions 68 et 69 des Nations Unies ont échangé 199 tirs d'artillerie, 6 tirs de char, 3 tirs de mortier, 25 tirs de batteries antiaériennes, 9 roquettes et des tirs d'armes légères. Le 17 août, deux salves de tirs antiaériens et des éclats d'obus ont touché la cuisine et le toit d'une unité d'hébergement de la position 68. Le 18 août, les câbles alimentant le système d'éclairage ont été coupés dans une explosion survenue à proximité de l'entrée de la position 68. Les membres du personnel des deux positions se sont mis à l'abri pendant les combats, si bien qu'aucun d'eux n'a été blessé. Le commandant de la FNUOD est resté en contact étroit tant avec le délégué principal de la République arabe syrienne qu'avec les Forces de défense israéliennes. Il a rappelé au délégué principal que les actes des forces armées syriennes constituaient une violation de l'Accord sur le dégagement et risquaient d'aggraver l'insécurité au Golan. Le délégué principal a réaffirmé que la République arabe syrienne n'avait nullement l'intention d'entrer en conflit avec les Forces de défense israéliennes ou d'envenimer la situation. Les Forces de défense israéliennes ont déclaré qu'elles ne voulaient pas provoquer une escalade de la violence, mais qu'elles ne toléreraient pas que des obus tombent de leur côté de la ligne de cessez-le-feu et se réservaient le droit de riposter, en particulier si certains tombaient suffisamment près pour mettre en danger sa population. Le commandant de la FNUOD a exhorté les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue, afin de prévenir une escalade de la violence de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu et de préserver la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

12. Plus tôt au cours de la période considérée, le 24 juillet, les forces armées syriennes ont lancé une vaste offensive coordonnée, dans le cadre de laquelle elles ont effectué des tirs d'artillerie, dans la partie sud de la zone de limitation, principalement contre les villages de Magles, Loukarsi et Saida. Le personnel des Nations Unies a observé, à partir de postes d'observation situés dans la partie sud de la zone d'opérations de la FNUOD, l'opération de grande envergure menée dans les trois villages. Ayant bloqué les routes à l'aide de deux chars, les forces ont procédé à un ratissage systématique des villages. Le 20 juin, les forces armées syriennes ont lancé une opération manifestement planifiée et coordonnée faisant appel à des chars et à de l'artillerie lourde aux abords d'Oufaniya, où un de leurs postes de contrôle avait été attaqué par des membres armés de l'opposition. À divers moments de l'opération, le personnel des positions 25, 32 et 37 des Nations Unies a dû se mettre à l'abri.

13. Faisant son possible pour maintenir le cessez-le-feu et veiller à ce que les parties le respectent scrupuleusement, comme le prévoit l'Accord sur le dégagement, la FNUOD signale toutes les violations de la ligne de cessez-le-feu. Elle a également continué d'observer et de signaler les mouvements d'individus non identifiés entre le Liban et la République arabe syrienne, dans la partie nord de la zone de séparation : ils ont été peu nombreux pendant la période considérée, les personnes concernées étant essentiellement des femmes et des enfants, bien qu'on ait également vu quelques hommes armés.

14. Les forces de sécurité syriennes ont continué d'assurer le fonctionnement des postes de contrôle qu'elles avaient installés à l'intérieur de la zone de séparation au moment où elles avaient commencé à mener des opérations militaires dans la région. En outre, des éléments des forces armées syriennes ont tenu des postes de contrôle aux entrées est de la zone de séparation sur la ligne Bravo, pour contrôler et limiter les passages. Ces postes de contrôle ont souvent entravé la liberté de mouvement de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan. Ces entraves se sont multipliées dans les zones de séparation et de limitation en raison des affrontements qui ont opposé les forces armées syriennes et des membres armés de l'opposition, sachant que ceux-ci ont également entraîné de fréquentes fermetures de la principale route d'approvisionnement de la FNUOD et donc compliqué les mouvements de cette dernière entre le camp Faouar (secteur Bravo) et le camp Ziouani (secteur Alpha). La FNUOD a souvent dû emprunter des routes de contournement, qui ne sont pas accessibles de nuit. Le délégué principal de la République arabe syrienne a fait savoir à la Force que, pour des raisons de sécurité, le personnel des Nations Unies devait éviter les zones d'affrontement et lui a conseillé d'arrêter les patrouilles nocturnes. À partir de début juin, les membres du Groupe d'observateurs au Golan ont vu leurs déplacements encore plus restreints dans le secteur Alpha, à l'entrée ou à la sortie des postes d'observation 52 et 73, situés à l'est de la barrière technique israélienne. Le problème a été réglé à la mi-août, à l'issue d'une rencontre entre la FNUOD et les Forces de défense israéliennes.

15. Outre les incidents signalés lors des événements du 16 juillet, il est arrivé, lors des affrontements opposant les forces armées syriennes et des membres armés de l'opposition, que des tirs directs et indirects atterrisent près des installations des Nations Unies, ce qui a obligé le personnel à se mettre à l'abri. Ainsi, le 24 juin, des tirs nourris échangés à proximité de la position 25 ont contraint le personnel de la FNUOD se trouvant sur place à se mettre à l'abri. La FNUOD a relevé 11 impacts de balles dans la guérite et plusieurs biens des Nations Unies. Le 4 juillet, le personnel du poste d'observation 51 a dû se mettre à l'abri pour échapper aux tirs de mortier et d'armes légères lancés par les forces armées syriennes contre des membres armés de l'opposition dans la région de Qahtaniya. Le 6 août, au cours d'intenses bombardements aux alentours de Joubbata, le personnel du poste 37 s'est mis à l'abri par mesure de précaution. Personne n'a été blessé.

16. Au cours de la période considérée, la présence d'engins explosifs improvisés placés le long des routes dans la zone de séparation a restreint plus avant les mouvements du personnel des Nations Unies et compromis davantage leur sécurité. Après les affrontements survenus le 16 juillet aux abords de Qahtaniya, on en a ainsi trouvé plusieurs, qui avaient explosé, le long de la route principale non loin de Hamidiya. Une équipe de neutralisation des explosifs et munitions de la FNUOD a enquêté sur le site et ramassé des fragments, qui ont été confisqués par une patrouille des forces armées syriennes. La manière dont les engins ont été disposés indique que ceux qui les utilisent sont des experts en la matière. La Force a repéré, depuis le 17 juillet, un barrage routier constitué de plusieurs couches de pierres à environ 500 mètres au sud de la position 60 des Nations Unies. Le 23 juillet, une équipe de la FNUOD qui était en train d'examiner le barrage a essuyé des coups de feu tirés depuis des maisons se trouvant alentour. À l'aide d'une analyse photographique, une équipe de neutralisation de la FNUOD a découvert quatre mines antichars placées au milieu des pierres. Depuis le 26 juillet, un barrage routier est en place sur une route au sud-est du poste d'observation 72. Deux engins

explosifs improvisés ont été retrouvés sur les deux routes d'accès menant au poste d'observation 56; l'un, repéré le 1^{er} août, est situé à environ 150 mètres au sud-sud-est du poste d'observation; l'autre, découvert le 11 août, est composé de plusieurs charges placées des deux côtés de la route et se trouve à 150 mètres à l'est du poste d'observation. Le 14 août, des membres de l'opposition armée ont enlevé quatre des charges; le personnel de neutralisation de la FNUOD a enlevé les 12 autres le lendemain.

17. Les 20 et 21 juillet, deux convois de la FNUOD ont été arrêtés par des individus armés à proximité de Mazraat Beit Jinn dans la zone de limitation du secteur Bravo. Le 20 juillet, un convoi de 11 véhicules transportant des soldats népalais en cours de déploiement se dirigeait vers le mont Hermon lorsque des individus armés de fusils d'assaut AK-47 et de pistolets ont exigé d'inspecter les véhicules et de fouiller les bagages et insisté pour que les armes leur soient remises. Ces individus ont enlevé la sécurité de leurs armes, et le chef a pointé son pistolet sur un chauffeur de la FNUOD, exigeant qu'il lui livre le véhicule. Le chauffeur a refusé d'obtempérer. Après un face-à-face à l'issue duquel les éléments armés se sont querellés entre eux, le convoi a été en mesure de passer. Il a été de nouveau brièvement arrêté, sur le chemin du retour, mais sans incident notable. Le lendemain matin, le chauffeur a découvert deux traces de balles dans la plaque d'immatriculation arrière. Le 21 juillet, un convoi de deux véhicules blindés des Nations Unies a été bloqué par des individus non identifiés, dont certains étaient armés. L'un d'eux a pointé son arme vers le ciel et tiré trois coups de feu, puis un autre a tiré trois coups de feu sur l'arrière d'un véhicule des Nations Unies. Les deux véhicules ont rapidement quitté les lieux et sont retournés au camp Faouar. Aucun dégât n'a toutefois été trouvé lors de l'inspection des véhicules.

18. Au moment de la rédaction du présent rapport, les membres armés de l'opposition ont gagné du terrain dans la partie sud de la zone de responsabilité de la FNUOD et renforcé leur présence à proximité des positions des Nations Unies, restreignant la liberté de mouvement de la Force et sa capacité à opérer sans entrave. Les zones de Beit Jinn et Mazraat Beit Jinn, dans le nord, sont désormais aussi sous le contrôle des groupes d'opposition armés, ce qui empêche la FNUOD de maintenir son personnel dans les postes situés sur le mont Hermon.

19. La FNUOD s'est élevée contre la présence d'éléments et de matériel des forces armées syriennes dans la zone de séparation, les tirs lancés vers la zone de séparation et au sein de celle-ci, et les tirs dirigés contre le personnel et les installations des Nations Unies. Le commandant de la Force a rappelé aux autorités syriennes l'obligation faite aux forces armées syriennes de cesser leurs opérations militaires dans la zone de séparation et de mettre fin aux tirs effectués depuis la zone de limitation, soulignant l'importance de respecter les dispositions de l'Accord sur le dégageant et d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain. Les hauts responsables de l'ONU ont adressé le même message au Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation.

20. C'est dans cet environnement opérationnel difficile que la FNUOD a supervisé la zone de séparation en plaçant des soldats à des positions fixes pour empêcher les forces militaires des deux parties d'y pénétrer. Depuis la mi-juillet, par l'intermédiaire du Groupe d'observateurs au Golan, la FNUOD a mis en place, de deux à quatre fois par semaine, des postes d'observation temporaires à plusieurs

endroits de la ligne de cessez-le-feu afin d'améliorer sa connaissance de la situation dans la zone de séparation, notamment dans le sud, où l'insécurité a conduit à évacuer temporairement les positions et postes d'observation des Nations Unies. Par l'intermédiaire du Groupe d'observateurs au Golan, la FNUOD a également continué d'inspecter, tous les 15 jours, son matériel et ses effectifs dans la zone de limitation du secteur Alpha. Des officiers de liaison du secteur Alpha ont accompagné les équipes d'inspection du Groupe d'observateurs. La détérioration des conditions de sécurité dans le secteur Bravo a aussi entraîné la suspension, depuis le 5 mars, des inspections et des opérations mobiles dans la zone de limitation. Comme par le passé, la Force n'a pu jouir de toute sa liberté de mouvement et ses équipes d'inspection n'ont pu avoir accès à certaines positions du secteur Alpha.

21. La FNUOD a continué d'adapter son dispositif opérationnel en fonction des exercices d'entraînement des Forces de défense israéliennes et des nouvelles constructions militaires dans la zone de limitation du secteur Alpha, ainsi que des installations civiles syriennes à proximité de la ligne de cessez-le-feu dans la zone de séparation et de l'intensification des activités militaires menées depuis les positions des forces armées syriennes situées le long de la ligne Bravo. Les Forces de défense israéliennes ont continué de renforcer la barrière technique afin d'empêcher tout franchissement à partir de la zone de séparation. Les deux parties ont maintenu leurs positions défensives dans leurs zones de limitation respectives. Des douaniers israéliens sont toujours périodiquement à l'œuvre dans le poste des Forces de défense israéliennes situé au point de passage de la FNUOD entre le Golan occupé par Israël et la République arabe syrienne.

22. En coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge, la FNUOD a aidé 23 étudiants à se rendre dans le Golan occupé par Israël par les points de passage Alpha et Bravo le 11 juillet, et 35 autres le 21 août. Elle a continué de dispenser des soins médicaux aux populations civiles, ainsi que des soins d'urgence à titre strictement humanitaire. Au cours des intenses bombardements auxquels ont procédé les forces armées syriennes fin juillet et début août dans la zone englobant les villages de Saida, Magles, Loukarsi et Broudjoum, situés dans les zones de séparation et de limitation du secteur Bravo, les habitants ont fui vers l'ouest et se sont réfugiés aux alentours de la position 85 des Nations Unies. Au plus fort de l'attaque, jusqu'à 300 villageois étaient rassemblés près de cette position pendant la nuit et 30 à 40 pendant la journée. À la mi-août, il n'y avait plus que 40 à 50 déplacés à proximité de la position. Le personnel des Nations Unies présent sur place n'a été sollicité par les déplacés que le 26 juillet, pour traiter une morsure de serpent. La FNUOD a parfois repéré des hommes armés parmi les déplacés. À plusieurs reprises depuis le début du mois d'août, le personnel des Nations Unies a également vu des individus armés déterrer et enlever un grand nombre de mines terrestres aux alentours de la position 85. Le 24 juillet, des agents de la FNUOD qui se trouvaient à ladite position ont vu 15 civils franchir la ligne de cessez-le-feu et avancer de près de 90 mètres puis retourner dans le secteur Bravo une quarantaine de minutes plus tard. Par ailleurs, entre le 15 et le 21 août, de 100 à 300 déplacés – en fonction des conditions de sécurité – se sont massés autour de la position 80 des Nations Unies.

23. Aux abords de la ligne de cessez-le-feu, les mines constituent toujours un danger pour le personnel de la Force et la population locale, d'autant qu'elles sont désormais vétustes et que leur système de mise à feu s'est détérioré. Ayant renforcé

ses capacités de détection et de déminage, la FNUOD a poursuivi ses activités dans ce domaine et neutralisé ainsi 144 mines antichars et 61 mines antipersonnel.

24. Malgré les restrictions liées à l'insécurité régnant dans le secteur Bravo, la FNUOD a continué à travailler en liaison avec les autorités locales et à communiquer avec la population pour lui expliquer son mandat et ses activités, ce qui était important pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain vu les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la Force.

25. Au 19 août, la FNUOD comptait 1 168 soldats, dont 34 femmes, venant des Fidji (501), des Philippines (341), d'Inde (193), du Népal (130) et d'Irlande (3). Le Gouvernement autrichien ayant décidé de retirer son contingent de la Force à bref délai, le Gouvernement des Fidji a consenti à fournir quelque 500 soldats pour remplacer les contingents croates et japonais, soit bien plus que les 171 prévus à l'origine. Le contingent fidjien a été déployé à la FNUOD en trois groupes, le 28 juin (182 soldats), le 27 juillet (158) et le 29 juillet (161). Un contingent népalais de 130 hommes est arrivé à la Force le 19 juillet. Le 18 juillet, le Gouvernement irlandais a accepté de fournir un contingent de 114 soldats (compagnie mécanisée), qui doit être déployé en septembre. En outre, 85 observateurs militaires de l'ONUST ont aidé la Force à mener à bien sa tâche.

26. Compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité dans sa zone d'opérations, la FNUOD a poursuivi la réorganisation temporaire de ses opérations afin de pouvoir s'acquitter de son mandat en toute sécurité. Ainsi, elle a continué de se consacrer à des activités fixes de façon à réduire les risques auxquels son personnel est exposé, tout en privilégiant les activités d'analyse de la situation, de communication d'informations et de liaison avec les parties pour prévenir une escalade de la situation. La Force a provisoirement suspendu ses opérations mobiles dans le secteur Bravo. Du fait de ces ajustements opérationnels, plusieurs observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan ont temporairement délaissé les patrouilles et les inspections au profit des activités d'observation fixe, de liaison et d'analyse de la situation. Les restrictions de la mobilité des observateurs dans le secteur Bravo imposées par certains États Membres ont considérablement entravé les activités du Groupe d'observateurs.

27. Tout continue d'être mis en œuvre pour donner à la FNUOD les moyens de s'acquitter de son mandat en toute sécurité. Afin d'améliorer les capacités de défense de la Force et en application de la résolution 2108 (2013) du Conseil de sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat a approché les parties, fourni officiellement aux autorités syriennes une liste d'armes considérées comme indispensables pour permettre à la Force de se défendre, et demandé à celles-ci de faciliter l'entrée de ces armes et de matériel, notamment des véhicules blindés de transport de troupes équipés d'armes automatiques de plus gros calibre, des armes individuelles de pointe et des équipements de protection. En outre, la Force a mis en place une compagnie de réserve opérationnelle. Enfin, en vue d'accroître les effectifs au maximum, après l'arrivée du contingent irlandais, les effectifs de la FNUOD se monteront à environ 1 250 soldats dans les conditions énoncées dans le Protocole à l'Accord sur le dégagement. Le renforcement des capacités de la FNUOD est en cours.

28. Par ailleurs, la plupart des recommandations issues de l'étude des capacités militaires de la Force ont été mises en œuvre. Celle-ci continue d'adopter des mesures d'atténuation des risques et les met constamment à jour sur la base d'une

évaluation globale des risques qu'elle effectue avec l'appui du Secrétariat de l'ONU. Il s'agit, par exemple, de renforcer les postes d'observation des zones sensibles qui sont gardés par des membres du Groupe d'observateurs au Golan, de procéder à des exercices périodiques d'évacuation, d'apporter des améliorations au poste médical du camp Faouar, de renforcer le contrôle du périmètre du quartier général de la Force et de fournir à l'ensemble du personnel militaire et civil du matériel individuel de protection et la formation nécessaire. En outre, la FNUOD a continué à mettre en œuvre son programme de modernisation, réparant et mettant à niveau son matériel et ses infrastructures, afin d'entretenir les moyens dont elle dispose pour ses opérations et sa sécurité. Des véhicules blindés supplémentaires ont été déployés pour améliorer la protection du personnel. Il a également été jugé nécessaire de renforcer les capacités de la FNUOD en matière de neutralisation des explosifs et munitions pour remédier au problème posé par le nombre croissant d'engins explosifs improvisés dans la zone d'opérations de la Force. Les conditions de sécurité ont contraint le personnel de la FNUOD à continuer d'emprunter, en coopération avec les autorités compétentes, d'autres points d'accès et de sortie.

29. La FNUOD continue d'améliorer la sûreté et la sécurité de son personnel et de ses installations. Depuis mon dernier rapport (S/2013/345), la section de la sécurité de la Force a recruté deux agents de sécurité supplémentaires, ce qui en porte l'effectif à six. Les nouvelles recrues sont principalement chargées de l'amélioration des abris et d'autres modifications opérationnelles et structurelles, de l'amélioration des dispositions relatives à la sécurité incendie, du contrôle des accès au camp Faouar et du suivi du personnel, ainsi que du renforcement de la capacité d'analyse de la Force. En outre, une formation à la sécurité a été offerte au personnel militaire et civil et un système interne d'habilitation de sécurité a été mis en place à l'intention du personnel civil de la FNUOD. Un certain nombre d'agents locaux travaillent depuis chez eux car les conditions de sécurité les empêchent de se rendre régulièrement au travail. Ceux qui vivent à Damas se rendent au travail à tour de rôle, et les autres travaillent dans le bureau de la FNUOD à Damas. Seul le personnel international indispensable travaille au camp Faouar; les bureaux du personnel non essentiel ont été réinstallés dans le camp Ziouani.

30. Le 24 juin, un incendie s'est déclaré dans l'entrepôt du camp Ziouani, qui était utilisé par un sous-traitant de la FNUOD. La Force a empêché l'incendie de se propager à d'autres bâtiments. Les Forces de défense israéliennes et les villages environnants ont mis quatre camions de pompiers à la disposition de la FNUOD, et une ambulance civile a été envoyée sur place depuis le secteur Alpha. Il a fallu plusieurs heures pour venir à bout de l'incendie. Il n'y a pas eu de victimes, mais l'entrepôt a été complètement détruit. On procède actuellement à une enquête sur les circonstances de l'incendie.

III. Observations

31. Je demeure vivement préoccupé par la nouvelle détérioration des conditions de sécurité dans la République arabe syrienne, ses répercussions sur la population syrienne et les risques qu'elle fait peser sur la stabilité de la région. Cette situation continue d'avoir un lourd impact négatif sur la zone d'opérations de la FNUOD. Les opérations militaires en cours dans la zone de séparation risquent d'exacerber les tensions entre Israël et la République arabe syrienne et de compromettre le cessez-le-feu entre les deux pays.

32. L'évolution de la situation dans la zone d'opérations de la FNUOD, et en particulier les affrontements violents tels ceux qui ont eu lieu le 16 juillet dans la zone de séparation, montre à quel point la situation est volatile. Je rappelle que toutes les opérations militaires conduites par les parties dans la zone de séparation compromettent le cessez-le-feu observé de longue date et menacent la population civile ainsi que le personnel des Nations Unies présent sur place. Elles constituent des violations de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et sapent les efforts déployés par la FNUOD pour s'acquitter de son mandat, et continueront par conséquent d'être dénoncées. Je demande à toutes les parties au conflit syrien de cesser leurs opérations militaires, où qu'elles se trouvent dans le pays, y compris dans la zone d'opérations de la Force. À l'exception de la FNUOD, il ne doit y avoir aucune force militaire dans la zone de séparation.

33. La présence des forces armées syriennes et de matériel militaire non autorisé à l'intérieur de la zone de séparation constitue une violation grave de l'Accord sur le dégagement. En ripostant à des tirs provenant de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu, les Forces de défense israéliennes ont, elles aussi, commis une violation grave de l'Accord. Toute opération militaire conduite par Israël à l'intérieur de la Syrie met en danger le cessez-le-feu. Je demande à Israël de faire preuve de la plus grande retenue pour éviter que la situation ne dégénère. Il appartient aux deux parties de respecter l'engagement qu'elles ont pris dans l'Accord de préserver la relative stabilité qui règne dans le Golan. Je demande aux parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et faire respecter la sécurité du personnel de la FNUOD ainsi que la liberté de circulation de la Force dans toute sa zone d'opérations. Pour sa part, l'ONU n'épargnera aucun effort pour veiller à ce que le cessez-le-feu observé de longue date continue de tenir.

34. Je suis également profondément préoccupé par les incidents qui ont visé le personnel des Nations Unies sur le terrain. Le mandat de la FNUOD reste un important facteur de stabilité de la région. Il convient de rappeler que la Force a été créée par le Conseil de sécurité en accord avec Israël et la République arabe syrienne, et son mandat défini dans l'Accord sur le dégagement et le protocole s'y rapportant. Elle est chargée de maintenir le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne, de veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté et de superviser l'application des dispositions de l'Accord et du protocole s'y rapportant relatives aux zones de séparation et de limitation.

35. Tout acte hostile perpétré contre le personnel des Nations Unies présent sur le terrain, notamment les restrictions imposées à ses déplacements et les menaces à sa sécurité physique, les tirs directs et indirects provenant des forces armées syriennes ou de membres armés de l'opposition, le vol d'armes et de munitions, de véhicules et d'autres biens des Nations Unies, ainsi que la destruction et le pillage d'installations des Nations Unies sont inacceptables. La présence d'engins explosifs improvisés dans la zone d'opérations de la Force et le fait qu'ils soient de plus en plus fréquemment utilisés par les membres armés de l'opposition sont particulièrement préoccupants. Ces engins mettent en danger le personnel des Nations Unies et entravent la liberté de mouvement de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan, d'autant que certains sont placés de manière à menacer directement et isoler certaines positions et postes d'observation des Nations Unies. Il est indispensable que la sûreté et la sécurité du personnel de la Force et des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan soient assurées pour que la Force puisse continuer de s'acquitter de son mandat.

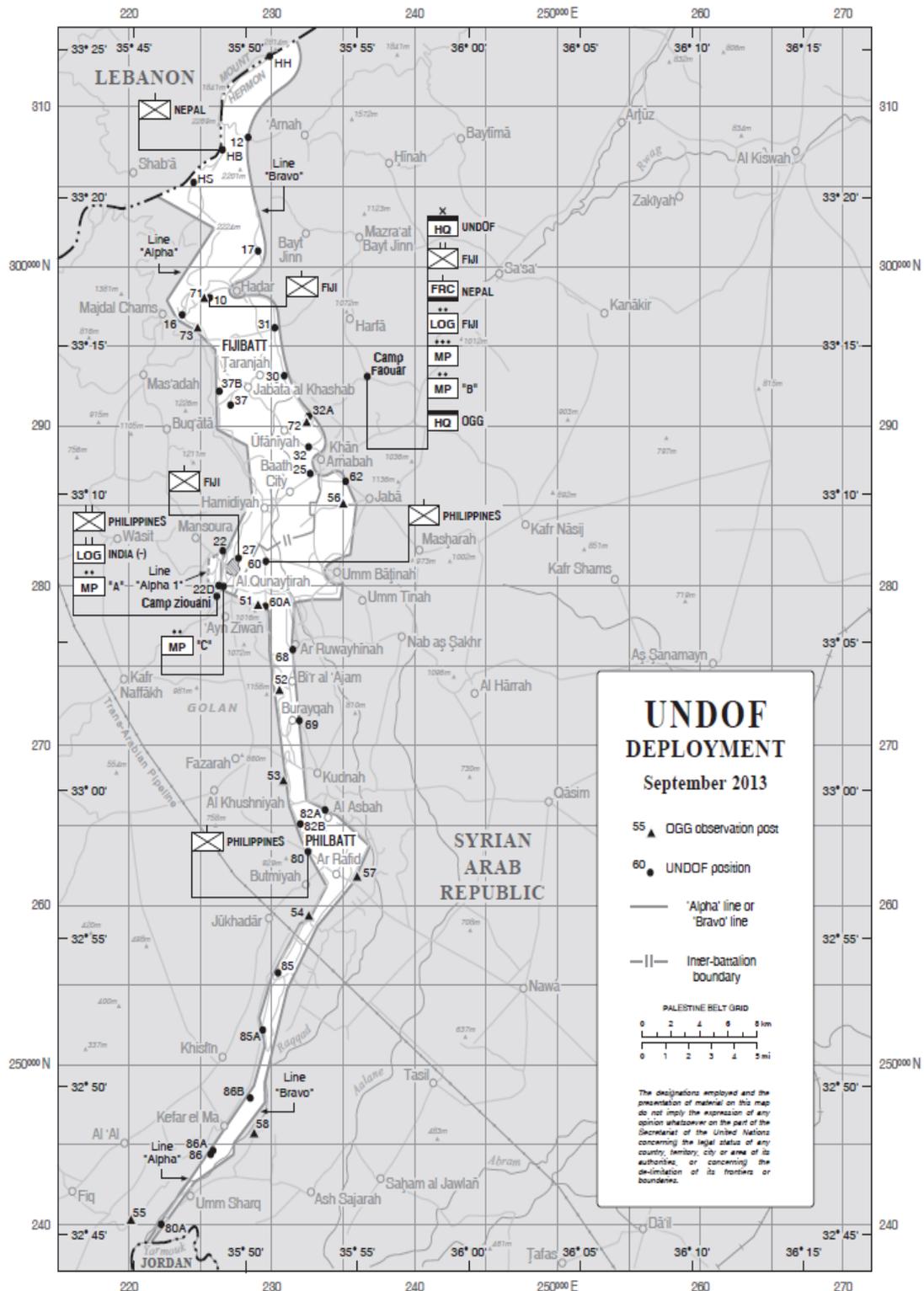
36. Le Gouvernement syrien étant responsable au premier chef de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies dans les zones de séparation et de limitation du secteur Bravo, je lui demande une nouvelle fois de faire tout ce qui est en son pouvoir pour permettre à la Force de continuer à s'acquitter de son mandat en toute sécurité. Les privilèges et immunités de la Force, ainsi que sa liberté de mouvement, doivent impérativement être garantis. Les conditions de sécurité actuelles limitent les contacts entre la population locale et la Force, et empêchent celle-ci d'expliquer son mandat et ses activités. Les membres armés de l'opposition qui opèrent dans la zone d'opérations de la FNUOD doivent être clairement informés du mandat de la Force et cesser immédiatement toute action susceptible de compromettre la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. J'ai récemment appris avec une vive préoccupation que certains membres armés de l'opposition avaient un comportement menaçant avec le personnel des Nations Unies présent sur le terrain. Il est capital que les pays qui ont de l'influence fassent clairement comprendre aux groupes armés de l'opposition qui sont présents dans la zone d'opérations de la FNUOD qu'ils doivent s'abstenir de toute activité qui mettrait en danger les soldats de la paix et accorder au personnel des Nations Unies la liberté dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat en toute sécurité.

37. Il est tout aussi capital que le Conseil de sécurité continue de peser de tout son poids sur les parties concernées pour que la FNUOD puisse agir en toute liberté et en toute sécurité dans sa zone d'opérations afin de s'acquitter du mandat essentiel qui lui a été confié. Il est fondamental que la Force continue de disposer de tous les moyens et de toutes les ressources dont elle a besoin pour mener à bien son mandat en toute sécurité, et elle doit absolument garder la confiance et l'appui des pays fournisseurs de contingents. Le maintien d'une présence crédible est déterminant pour assurer la stabilité dans le Golan et dans toute la région. Je suis reconnaissant aux Gouvernements fidjien, irlandais et népalais d'avoir mis, sans hésiter et au pied levé, des contingents à la disposition de la Force pour lui permettre de continuer de mener ses activités. Je remercie également les Gouvernements philippin et indien de continuer à fournir des contingents à la Force.

38. Au vu de l'évolution des conditions de sécurité dans sa zone d'opérations, la Force examine régulièrement et adapte, le cas échéant, son dispositif et ses opérations, et adopte les mesures d'atténuation des risques qui s'imposent. Ainsi, elle prend actuellement des mesures propres à renforcer ses capacités de défense, notamment en portant ses effectifs à 1 250 hommes et en améliorant son matériel de défense, dans le respect des critères définis dans le Protocole à l'Accord sur le dégageant. En outre, elle revoit et actualise continuellement ses plans de préparation en cas de crise. Il est capital qu'elle bénéficie de l'appui des parties et du Conseil de sécurité pour pouvoir continuer à s'adapter à une situation en constante évolution.

39. Les conditions de sécurité actuelles ont continué de perturber les services d'appui et les activités logistiques de la FNUOD de manière quasi quotidienne, ce qui a largement empêché la Force de s'acquitter efficacement des tâches qui lui ont été confiées. Il est essentiel que les parties fournissent au personnel des Nations Unies sur le terrain tout l'appui dont il a besoin pour travailler dans de bonnes conditions et qu'elles coopèrent pleinement avec la Force en l'aidant à exécuter ses services d'appui et ses activités logistiques.

40. Pour conclure, je tiens à remercier le Chef de mission et commandant de la Force, le général de corps d'armée Iqbal Singh Singha, et le personnel militaire et civil qui sert sous ses ordres. Malgré des circonstances difficiles, ces femmes et ces hommes continuent à exécuter avec efficacité et détermination les missions importantes que leur a confiées le Conseil de sécurité. Je veux croire que la Force continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mener à bien sa mission. Je saisis cette occasion pour remercier les gouvernements des pays fournissant des contingents à la Force et ceux qui fournissent à l'ONUST les observateurs militaires affectés à la Force.



Map No. 2916 Rev. 81E UNITED NATIONS
September 2013

Department of Field Support
Cartographic Section